

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 29.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 05.03.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **DÉTARTRANT ET NETTOYANT SANITAIRE - MB EXPERT**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation: Détartrant et nettoyant sanitaire
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
· Producteur/fournisseur:
MBE – Zone Industrielle Nord
18 avenue Arsene d'Arsonval
01 000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04.74.45.75.07 / Fax. 04.74.45.75.00
www.tereva.fr
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :
 GHS07
- Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger :



GHS07

- Mention d'avertissement : Attention
- Mentions de danger :
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Conseils de prudence :
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 29.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 05.03.2020

Nom du produit: DÉTARTRANT ET NETTOYANT SANITAIRE - MB EXPERT

(suite de la page 1)

- 2.3 Autres dangers :
- Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélange
- Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

- Composants dangereux:

CAS: 5329-14-6 EINECS: 226-218-8 Numéro index: 016-026-00-0 RTECS: WO 5950000	acide sulfamidique ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	5-10%
--	--	-------

- SVHC Aucun
- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours :
- Après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau:
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx)
Dioxyde de soufre (SO₂)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- 5.3 Conseils aux pompiers :
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 29.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 05.03.2020

Nom du produit: **DÉTARTRANT ET NETTOYANT SANITAIRE - MB EXPERT**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres sections :
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Utiliser des emballages en polyoléfine.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage:
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Température de stockage recommandée: >5°C
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle :
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 29.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 05.03.2020

Nom du produit: **DÉTARTRANT ET NETTOYANT SANITAIRE - MB EXPERT**

(suite de la page 3)

- 8.2 Contrôles de l'exposition :
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



Gants de protection

- Matériau des gants : Butylcaoutchouc
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales
- Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
- Odeur:
- Seuil olfactif:
- Valeur du pH à 20 °C: 3,5-4,5
- Changement d'état
 - Point de fusion/point de congélation: 205 °C
 - Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point éclair :
- Inflammabilité (solide, gaz):
- Température d'auto inflammation:
- Température de décomposition:
- Température d'auto-inflammabilité:
- Propriétés explosives:

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 29.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 05.03.2020

Nom du produit: **DÉTARTRANT ET NETTOYANT SANITAIRE - MB EXPERT**

(suite de la page 4)

· <i>Limites d'explosion:</i>	
<i>Inférieure:</i>	Non déterminé.
<i>Supérieure:</i>	Non déterminé.
· <i>Pression de vapeur:</i>	Non déterminé.
· <i>Densité à 20 °C:</i>	>1 g/cm ³
· <i>Densité relative</i>	Non déterminé.
· <i>Densité de vapeur:</i>	Non déterminé.
· <i>Taux d'évaporation:</i>	Non déterminé.
· <i>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</i>	Entièrement miscible
· <i>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</i>	Non déterminé.
· <i>Viscosité:</i>	
<i>Dynamique:</i>	Non déterminé.
<i>Cinétique à 40 °C:</i>	<7 mm ² /s
· 9.2 <i>Autres informations :</i>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 *Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 10.2 *Stabilité chimique :*
- *Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- 10.3 *Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.*
- 10.4 *Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 10.5 *Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 10.6 *Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 *Informations sur les effets toxicologiques*
- *Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- *Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:*
CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique
Oral LD50 3.160 mg/kg (rat)
- *Effet primaire d'irritation :*
- *Corrosion cutanée/irritation cutanée*
Provoque une irritation cutanée.
- *Lésions oculaires graves/irritation oculaire*
Provoque une sévère irritation des yeux.
- *Sensibilisation respiratoire ou cutanée*
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)*
- *Mutagénicité sur les cellules germinales*
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- *Toxicité pour la reproduction*
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 29.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 05.03.2020

Nom du produit: DÉTARTRANT ET NETTOYANT SANITAIRE - MB EXPERT

(suite de la page 5)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- Recommandation:
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Emballages non nettoyés
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- ADR, IMDG, IATA UN3264
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR UN3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF,
ACIDE, N.S.A. (ACIDE SULFAMIQUE)
CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.
(SULPHAMIC ACID)
- IMDG, IATA

(suite page 7)
FR

*Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31*

Date d'édition : 29.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 05.03.2020

Nom du produit: **DÉTARTRANT ET NETTOYANT SANITAIRE - MB EXPERT**

(suite de la page 6)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe	8 (C1) Matières corrosives.
· Étiquette	8
· IMDG, IATA	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Non applicable.	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
· Code danger:	Attention: Matières corrosives.
· No EMS:	80
· Segregation groups	F-A,S-B
· Stowage Category	Acids
· Stowage Code	A
	SW2 Clear of living quarters.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
· Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE SULFAMIQUE), 8, III

FR

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 29.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 05.03.2020

Nom du produit: DÉTARTRANT ET NETTOYANT SANITAIRE - MB EXPERT

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR